

Procédure d'organisation du Pot Commun Rhône-Alpes-Auvergne musiques country Pot Commun Rhône-Alpes-Auvergne musique non country

ARTICLE 1 - But du Pot Commun

ARTICLE 2 - Validité de la procédure

ARTICLE 3 - Equipe d'organisation

ARTICLE 4 - Catégories et niveaux des danses

ARTICLE 5 - Modalités de participation, coordonnées du correspondant contact, présentation des danses et votes

ARTICLE 6 - Supports obligatoires et modalités d'envoi des supports

ARTICLE 7- Organisation de la journée du Pot commun

ARTICLE 8 - Respect

ARTICLE 9 - Publication des résultats

Historique (en fin de page)

ARTICLE 1 - BUT DU POT COMMUN

Rencontre amicale de loisirs des animateurs de clubs de la région Rhône-Alpes-Auvergne qui souhaitent partager des danses que les danseurs retrouveront dans les playlists de la région.

Le Pot Commun ne représente aucune structure, aucune fédération ou aucun mouvement quel qu'il soit. Il a pour vocation de proposer des chorégraphies récentes ou plus anciennes qui ont intéressé les animateurs qui ont contribué, par leurs propositions, à établir un Pot commun de danses.

Chaque club ou association s'engage, dans la mesure du possible, à enseigner les danses du pot commun ou tout du moins à passer les danses dans la playlist de sa soirée. Aucun « contrôle » ni « réprimande » ne sera fait, on comprend bien que chacun ait ses propres goûts.

Le but n'est pas d'enseigner toutes les danses présentées au PCRAA, mais d'utiliser ces résultats, les comparer aux résultats des autres Pots Communs et repérer les danses qui reviennent régulièrement dans les différents Pots Communs des autres régions et qui sont à coup sûr des danses qu'il est intéressant d'enseigner.

Le PCRAA est ouvert et respectueux de tous les styles de musiques et tous les styles de danses, sans chercher à imposer un style plus qu'un autre.

ARTICLE 2 - VALIDITE DE LA PROCEDURE

Cette procédure est faite pour faciliter l'organisation du Pot commun Rhône-Alpes-Auvergne

Elle est valable pour tous les rassemblements des PCRAA qui pourront être organisés.

Afin de garder la cohérence et l'esprit du PC Rhône-Alpes –Auvergne, cette procédure d'organisation ne pourra pas être modifiée sans l'accord de l'équipe d'organisation.

Seul sera valable l'original de cette procédure d'organisation qui sera publiée sur le site du Pot Commun Rhône-Alpes-Auvergne : www.potcommumrhonealpesauvergne.fr

ARTICLE 3 : EQUIPE D'ORGANISATION

Le Pot commun Rhône-Alpes-Auvergne est organisé par l'équipe d'organisation.

Le site du Pot Commun Rhône-Alpes-Auvergne est mis à jour par la webmaster du Country Club Eveux.

Le Country Club Eveux sera dans l'équipe d'organisation, tant que le site du PCRAA sera sous sa responsabilité financière et sous sa responsabilité de mise à jour.

Toute demande de modification de la procédure devra être envoyée au Country Club Eveux à l'adresse mail : cceveux@free.fr

Cette équipe pourra être modifiée, chaque année.

L'équipe d'organisation est composée de :

- Des Responsables du Country Club Eveux – (69210)
- De la webmaster du Country Club d'Eveux et webmaster du site du PCRAA
- Des responsables du club organisateur (qui changera chaque année)

LES ROLES DE L'EQUIPE D'ORGANISATION

- Garantit une continuité dans l'esprit du Pot Commun Rhône-Alpes-Auvergne créé en 2015
- Vérifie les danses soumises par les animateurs et prépare les supports nécessaires à l'organisation (tableaux de toutes les danses, fichiers musicaux, etc...)
- Choisit le club qui souhaite recevoir le prochain Pot commun et qui répond aux critères de responsabilités d'accueil (voir art. 7)
- Conseille et aide les clubs qui souhaitent organiser le Pot commun
- Prend les décisions après propositions et retours sur l'évolution ou modification de la procédure d'organisation du Pot commun
- Envoie aux clubs participants les résultats du Pot commun
- Met à jour et publie les résultats sur le site du Pot Commun Rhône-Alpes-Auvergne

ARTICLE 4 – CATEGORIES / NIVEAUX DES DANSES

CATEGORIES

Trois catégories sont présentées

- 1) **LE POT COMMUN DANSES EN LIGNE - MUSIQUES COUNTRY**
- 2) **LE POT COMMUN DANSES EN LIGNE - MUSIQUES NON COUNTRY**
- 3) **LE POT COMMUN DANSES EN COUPLE - MUSIQUES COUNTRY ET NON COUNTRY**

LE POT COMMUN DANSES EN LIGNE - MUSIQUES COUNTRY

Les danses sont classées comme étant COUNTRY lorsque le style de la musique appartient à l'une des catégories référencées dans *Country Music Genres* (Wikipedia), ou que l'artiste ou l'orchestre soit répertorié comme appartenant notoirement à la sphère Country. Cette liste regroupe les genres de musique Country principaux et est donnée à titre d'exemple. Elle n'est pas exhaustive, d'autant plus que de par sa grande vitalité, de nouveaux genres de musique Country apparaissent pratiquement tous les jours.

LE POT COMMUN DANSES EN LIGNE - MUSIQUES NON COUNTRY

Le pot Commun NON COUNTRY regroupe les danses exécutées sur tous les autres styles de musique populaire comme référencées dans *Popular Music Genre* (Wikipedia) et sur les musiques celtiques.

Les danses celtiques sont classées non country : sont classées comme étant Celtiques lorsque le style de la musique appartient à l'une des catégories référencées dans *Celtic Music* (Wikipedia), ou que l'artiste ou l'orchestre soit répertorié comme appartenant notoirement à la sphère Celtique.

LE POT COMMUN DANSES EN COUPLE – MUSIQUES COUNTRY ET NON COUNTRY

Le pot commun danses en couple regroupe les danses exécutées sur tous les styles de musique, country ou non country

NIVEAUX DES DANSES

Dans chaque catégorie, les danses seront présentées en quatre niveaux (débutant-novice-intermédiaire-avancé)

- Les danses de niveaux débutant et novice sont présentées et votées séparément, ceci afin de favoriser les danses débutantes.
- Les danses de niveaux intermédiaire/avancé sont regroupées et présentées ensemble avec un vote commun

ARTICLE 5 - MODALITES DE PARTICIPATION / PRESENTATION DES DANSES ET VOTES

Le 3^{ème} Pot Commun Rhône-Alpes-Auvergne sera organisé

Par le club Saône Country de Jassans Riottier (Ain)

le samedi 3 juin 2017 dans la salle des fêtes de Jassans (Ain)

Le mail contact pour votre inscription au PCRAA vous sera communiqué dans le document d'organisation qui vous sera envoyé par le club organisateur. Une fois l'inscription faite, l'organisation, l'adresse et les horaires de la journée seront envoyés par mail à chaque club participant

Peuvent participer au Pot Commun Rhône-Alpes **les animateurs** qui enseignent officiellement et régulièrement dans un club Country et line dance de la région Rhône-Alpes-Auvergne. Dans un esprit d'ouverture, le PCRAA est également ouvert aux clubs des autres départements qui souhaiteraient participer.

On entend par club toute association de type loi 1901 dont la mission principale est l'enseignement des danses country, celtiques et non country.

Le nombre d'animateurs par club pouvant assister au Pot Commun est limité à deux ou trois maximum. Néanmoins, un seul vote par club est requis.

Il pourra être toléré un accompagnant supplémentaire par club, dans la limite des places disponibles. Les accompagnants n'ont pas le droit de vote.

Les animateurs présents n'ont pas d'obligation de présenter des danses, ils sont fortement encouragés à le faire. Ils participent tout de même à toutes les discussions et à tous les votes.

Les animateurs inscrits au Pot Commun devront obligatoirement être présents le jour du rassemblement pour présenter leurs danses. S'ils ne peuvent pas être présents, ils peuvent se faire représenter par un autre club, dans le cas contraire, les danses proposées ne seront pas présentées.

Les animateurs des clubs pourront participer au pot commun à condition qu'ils soient inscrits, au préalable, auprès du «responsable contact» et qu'ils aient envoyé les supports dans les délais communiqués (voir article 6).

Passé ces délais, leur participation ne sera acceptée qu'à titre exceptionnel.

PRESENTATION DES DANSES ET VOTES

Les danses sur des musiques non country et les danses en couple seront présentées le matin et les danses country l'après-midi. Chaque club pourra présenter :

- Le matin, une ou deux danses dans le Pot commun des musiques non country

Et/ou

- Le matin, une danse en couple, tous niveaux confondus, dans le Pot Commun danse en couple sur des musiques country et non country

Et/ou

- L'après-midi, une ou deux danses dans le Pot commun des musiques country.

Ce qui fait un maximum de 4 danses par club.

Une cinquième danse est autorisée pour les clubs qui présentent une danse en couple.

Les chorégraphies présentées, par un même club, pourront être de même niveau ou de niveaux différents.

Le niveau noté par les chorégraphes ne correspond pas toujours au niveau réel de la chorégraphie.

Il existe un article et un document intéressant écrit par Patrice Chollet (NTAFS) qui est utile pour juger du niveau d'une danse, vous le trouverez sur le site du PCIDF <http://potcommunidf.org/article/evaluation-du-niveau-de-difficult-des-danses>

Au final, c'est le club organisateur qui classera les chorégraphies dans le bon niveau de présentation, sans changer le niveau inscrit par le ou la chorégraphe et en informera le club.

Dans le cas où nous recevons une danse déjà proposée, l'équipe d'organisation informera la dernière personne qui l'a envoyée, qui aura le choix soit de la présenter avec le premier club (qui en sera alors informé), soit de changer de danse.

Soit les clubs présentent ensemble la même danse, soit le club change de danse.

Chaque animateur présentera sa danse devant les autres animateurs qui noteront toutes les danses présentées de 1 à 5. Le vote Zéro n'existe pas et sera automatiquement noté UN. **Rappel** un seul vote par Club dans chaque catégorie et chaque niveau.

Passable	Moyen	Bien	Très bien	Excellent
1	2	3	4	5

Le vote se fera sur les formulaires remis aux participants en début de séance. Les votes sont anonymes et seront ensuite collectés par le comité organisateur, qui se chargera de procéder au dépouillement et d'établir un classement exhaustif des danses présentées, par catégorie et par niveau.

ARTICLE 6 : SUPPORTS ET MODALITES D'ENVOI

Les chorégraphies traduites en français et les originaux des chorégraphes devront être envoyés (obligatoirement) en format pdf

Pour garantir le respect de la traduction de l'original du chorégraphe, nous demandons aux clubs de privilégier les fiches des chorégraphies que vous trouverez sur les sites cités ci-dessous. Les fiches traduites en français devront être accompagnées de l'original du chorégraphe.

- Le site de Copperknob : <http://www.copperknob.co.uk/>
- Le site kickit : <http://www.kickit.to/ld/Search.html>

Toutes les fiches qui sont sur ces sites sont, **en principe**, fiables et répondent également aux critères descriptifs obligatoires. Néanmoins, l'erreur est humaine et parfois quelques erreurs peuvent se glisser dans les fiches de ces sites.

Certains clubs traduisent les originaux des chorégraphes et nous acceptons également ces traductions accompagnées de l'original du chorégraphe.

Les musiques devront être envoyées (obligatoirement) en format mp3.

Les participants, proposant des musiques s'engagent à avoir acquitté, au préalable, les droits relatifs à la diffusion de la musique.

Une danse sera incluse dans la liste des propositions du pot commun que si le correspondant contact reçoit la totalité des informations suivantes :

- Le nom et la ville du club qui la présente, les coordonnées d'au moins une personne représentante du club (nom, email, adresse et numéro de téléphone)
- La fiche originale du chorégraphe, la fiche traduite en français avec les critères descriptifs obligatoires et la musique originale
 - Nom du/ou des chorégraphes, année de création, le type (line-dance, partner, contra, *mixer*), le niveau, le style, le nombre de BPM.

L'ENVOI DES SUPPORTS

Afin de nous permettre d'organiser la journée du PCRAA dans de bonnes conditions, merci de nous adresser vos chorégraphies et musique au plus vite, sans attendre la date limite de réception qui est indiqué dans le document d'organisation.

Afin d'éviter de surcharger la boîte mail qui va réceptionner les supports, merci d'envoyer vos supports pdf et mp3 à l'adresse mail qui vous sera communiquée par le club organisateur en utilisant l'outil d'envoi de gros fichiers qui s'appelle Wetransfer.

Procédure d'accès à Wetransfer qui est un outil très simple d'utilisation

Vous allez sur la page Google et dans le moteur de recherche, vous taper « Wetransfer gratuit », vous cliquez sur Wetransfer (**version 2Go gratuite**), ne pas prendre la « version wetransfer plus 10Go » qui est payante. Passez si besoin la page de publicité en cliquant sur skip. Vous n'avez plus qu'à remplir le visuel ci-joint en ajoutant vos fichiers et en remplissant les différents champs (email du correspondant contact et votre email) sans oublier d'indiquer votre nom et le nom du club dans le champ message.

Cliquez sur transfert. Une fois vos fichiers récupérés par le correspondant, vous recevrez un mail de confirmation.

Si besoin, une aide à l'utilisation de Wetransfer peut être demandée par mail à l'équipe d'organisation **ou à l'adresse mail du cceveux@free.fr**



ARTICLE 7 - ORGANISATION DE LA JOURNEE DU POT COMMUN

Responsabilités du club d'accueil

Mise à disposition du lieu d'accueil (salle configurée pour la danse et la prise d'un repas en commun)

Organisation logistique du lieu d'accueil (disposition des tables, sono...)

Accueil des participants (café, thé, apéritif)

Organisation du repas-partage (réception des plats le matin, disposition des plats, apéritif, compléments éventuels au repas, tels qu'assiettes, couverts, verres, pain...)

Déroulement de la journée

La matinée débutera avec le Pot Commun des danses sur des musiques non country et les danses en couple sur des musiques country et/ou non country et se poursuivra l'après-midi avec le Pot commun des danses sur des musiques country.

Tous les participants pourront se retrouver vers midi pour le repas partage (plats et boissons apportés par les clubs).

Les horaires et le déroulement de la journée seront précisés dans le document d'organisation générale qui sera envoyé à tous les clubs inscrits.

Le club qui organise le rassemblement du Pot commun pourra, s'il le souhaite, terminer la journée par l'organisation d'une soirée.

Participation Aux Frais (PAF)

Il pourra être demandé aux clubs participants une PAF, à verser au Club organisateur du Pot Commun ; cette participation qui sera minime, financera les frais d'organisation du Pot Commun (achat de clés USB, accueil café, apéritif, supports papier, encre imprimante, frais de salle, frais du site du PCRAA...) et sera demandée le jour du rassemblement du Pot commun.

Date du Pot commun Rhône-Alpes-Auvergne

Les candidatures à l'organisation du prochain Pot commun pourront être notifiées le jour du PCRAA et/ou en envoyant un mail de candidature à CCEveux@free.fr

ARTICLE 8 : RESPECT

L'ensemble des participants s'engage à respecter de manière exemplaire, le travail présenté par chacun et à voter pour toutes les chorégraphies présentées.

Pour que les résultats du PCRAA soient crédibles, pensez à voter uniquement pour vos coups de cœur concernant les danses présentées.

A la fin de chaque présentation, il est de coutume d'applaudir les danseurs.

ARTICLE 9 : PUBLICATION DES RESULTATS DU POT COMMUN RHONE-ALPES-AUVERGNE

Les résultats du Pot commun seront envoyés à chaque club participant, qui pourra les publier sur leur site respectif.

La webmaster du CCEveux publiera les résultats sur le site du PCRAA : www.potcommumrhonealpesauvergne.fr

Vous trouverez toutes les informations et publications des résultats du PCRAA, cliquez ici [sur le Facebook du PCRAA](#)

HISTORIQUE

Date de Mise à jour	Objet de la Mise à jour
Janvier 2015 - Création	Avec les bons conseils de Patrice Chollet, Président NTAFS, création de la procédure du PCRAA Fait à Eveux (69210), en présence de Dany Renault, Huong Chanel, Jérôme Blondel, Françoise George, Sylvie Maldera, Martine et Michel Duquesne, Joëlle et Mario Bontempelli, Marie-Christine et Pascal Di Mauro, Kévin Raffin
Février 2015- Mars 2015	Activation du lien sur le site du PCRAA - Changement de l'adresse mail du correspondant contact
2015 2 Juin -9 juin-18 juin -22 juin	Article 4 : Les musiques celtiques sont classées dans les musiques non country. Les danses de niveaux débutant et novice sont présentées et votées séparément. Article 6 : Modification de présentation et mise à jour Article 1 : Rajout d'une phrase sur le respect de tous les styles de musiques et de danses Article 3 : Rajout de la phrase concernant la maintenance et les mises à jour du site du PCRAA
08/07/2015 et 19/07/2015	Article 5 : rajout de la phrase, le PCRAA est également ouvert aux clubs des autres départements qui souhaiteraient participer. Article 3 : Modification équipe d'organisation
05/10/2015	Article 5 : Modification coordonnées du club organisateur 2016 - 2^{ème} PCRAA organisation club Stomp'n Go de Bourg de Péage Adresse mail pour l'organisation du PCRAA 2016 pcraa.bdp2016@gmail.com
30/10/2016	Article 1 : Rajout de la phrase : le but n'est pas d'enseigner..... Article 3 : Modification équipe d'organisation Article 4 : Ajout de la catégorie danses en couple Article 5 : Modification coordonnées du club organisateur 2017 - 3^{ème} PCRAA organisé par le club Saône Country de Jassans (01) Modalité de participation, présentation des danses et votes Article 8 : Rajout d'une phrase concernant le respect « Pour que les résultats du PCRAA soient crédibles.... »
8/12/2016	Article 9 : Rajout de l'adresse du Facebook du PCRAA